

## MECS DE CASTELNOUVEL

### Accueil

Tel. : 05 62 13 44  
44

Spéciale INFO / Transporteurs –

### Direction

Tel. : 05 62 13 44  
34

n/réf. : JPN/pg

Objet : Point sur la **réforme** des transports sanitaires

Madame, Monsieur,

### Pôle Médical

#### Coordination

Dr M.-C.

PERRIER

Neurologue

Comme vous le savez, la réforme des transports sanitaires, applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, soulève de nombreux remous.

Après analyse approfondie, et échanges avec différents partenaires institutionnels, il semble que nous soyons, en tout cas pour le moment, relativement à l'abri des effets de cette réforme.

Dr L. TAMPERE

Neuro-pédiatre

Tout repose en effet sur la notion de **permission**. Celle-ci reste strictement définie dans le code de la Sécurité Sociale comme **une absence inférieure à 48 heures**.

#### Secrétariat

Médical

Tel. : 05 62 13  
44 34

Or, la quasi-totalité des retours en famille, à Castelnuvel, dépasse les 48 heures, même pour des jeunes réintégrant le centre le dimanche soir. On peut donc en déduire que ces transports restent à la charge directe de l'Assurance Maladie. Nous avons d'ailleurs continué à renouveler les demandes de transport, soit dans le cadre des demandes d'entente préalable soumises au contrôle médical (transports supérieurs à 150 km), soit dans le cadre de transports en séries traités par les services administratifs des Caisses (transports inférieurs à 150 km).

#### Infirmier

Tel. : 05 62 13 44  
43

#### Cadre Infirmier

Tel. : 05 62 13 05  
75

Nous vous invitons donc à continuer à télétransmettre vos factures à l'Assurance Maladie, et bien sûr, à nous alerter si vous essayez des refus de remboursement.

### Cadre Educatif

Tel. : 05 62 13 44  
35

Il est confirmé que l'**hospitalisation de jour (externat)** est exclue de la réforme. A ce stade, nous considérons que les enfants passant une ou deux nuits par semaine à Castelnuvel, en hébergement à temps partiel, relèvent toujours de l'hospitalisation de jour.

### Scolarité

Ecole  
élémentaire

Tel : 05 62 13 44 44

[occitanie.fr](http://occitanie.fr)

Fax : 05 61 06 64 17

... / ...

[www.ugecam-](http://www.ugecam-)

**MECS DE CASTELNOUVEL - Groupe UGECAM Occitanie**

31 Allée de Castelnuvel 31490 Léguevin E-mail : [castelnuvel@ugecam.assurance-](mailto:castelnuvel@ugecam.assurance-)

SIRET 424 596 492 00126 APE 8610Z FINES 310780481

[www.castelnuvel.fr](http://www.castelnuvel.fr)

Théoriquement, les seuls retours en famille qui pourraient s'apparenter à des permissions inférieures à 48 heures sont les **retours en milieu de semaine**, le mercredi, pour les jeunes en régime d'internat, ce qui ne concerne que quelques familles. Il n'est cependant pas évident que les Caisses dissocient pour un même enfant et un même transporteur le traitement des factures des permissions du mercredi de celles des retours en week-end. Par conséquent, je vous invite également à télétransmettre ces retours de milieu de semaine, et à nous tenir informés de la même manière.

Nous communiquons parallèlement cette circulaire aux familles de manière à ce qu'elles aient le même niveau d'information, et je reste à votre disposition pour tout échange à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, l'assurance de mes meilleures salutations.

LE DIRECTEUR  
**Jean-Paul NAUREILS,**



Copie pour information :

-à toutes les familles des pensionnaires  
de la MECS de Castelnouvel-